



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

endométrirose

Question écrite n° 20877

Texte de la question

M. Paul Molac attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'endométrirose. L'endométrirose est une maladie invasive, chronique et très souvent invalidante qui touche actuellement une femme sur dix. Les effets pervers de cette maladie sont accentués par les défaillances actuelles du système de prise en charge médical : diagnostic très tardif (six ans en moyenne) entraînant une multiplication des rendez-vous médicaux ; méconnaissance par les gynécologues des protocoles de soin et techniques chirurgicales les mieux adaptés entraînant des actes opératoires souvent répétés et des prises en charge *a minima*. Cette prise en charge *a minima* de l'endométrirose a des répercussions financières non négligeables sur le système de soins : une étude de la Fondation mondiale de la recherche sur l'endométrirose, publiée en avril 2012, montre que le coût moyen annuel par femme s'élève à 9 579 euros (perte de productivité pour l'employeur compris) et provient principalement d'interventions chirurgicales, d'examens, d'hospitalisation et de consultations, auxquels s'ajoutent les coûts liés au recours à la procréation médicalement assistée, l'endométrirose étant souvent cause d'infertilité. Le coût total en France pourrait ainsi s'élever à 13,6 milliards d'euros pour une population estimée de 1,4 million de femmes touchées. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si des mesures sont envisagées pour répondre aux difficultés et aux interrogations soulevées par les associations représentatives des personnes atteintes d'endométrirose.

Texte de la réponse

L'endométrirose est une pathologie fréquemment rencontrée en gynécologie puisqu'elle concerne environ une femme sur dix. Elle génère un grand nombre de symptômes et se manifeste par des douleurs pelviennes, des menstruations abondantes et peut entraîner une infertilité. Certaines endométrioses peuvent être des formes asymptomatiques. L'information des patientes et des professionnels de santé se fait à l'aide des outils mis en place par l'Agence nationale de sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (ANSM), la Haute autorité de santé (HAS) ainsi que par les sociétés savantes, tel que le collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) ou les associations de patients. Ceci est d'autant plus important que l'endométrirose est une maladie encore aujourd'hui difficile à diagnostiquer et à traiter. En outre, il convient de s'appuyer davantage sur les structures spécialisées existantes en France, que ce soit dans le domaine de la douleur ou dans celui de l'aide médicale à la procréation. La ministre des affaires sociales et de la santé a parfaitement conscience de la nécessité d'accentuer les efforts engagés afin d'améliorer la qualité des diagnostics et des prises en charge de cette pathologie. Des travaux s'engagent d'ailleurs actuellement à partir, notamment, des contributions de l'association Endofrance.

Données clés

Auteur : [M. Paul Molac](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20877

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2701

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5773